



# ACTUECO

## N°83 – MARS – AVRIL 2022

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T1 2022 VS T1 2021	CARNETS DE COMMANDES Au T4 2021	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T4 2021 vs T4 2020	INDEX TP Janvier 2022				
			TP 10A	TP 10B	TP 10C	TP 10D	TP 11
+ 11 %	4,6 mois ▲	-2%	118,8 ▲	118,3 ▲	130,2 ▲	114,1 ▲	116,9 ▲
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle Les Canaliseurs Variation par rapport au même trimestre N-1	Source : Enquête trimestrielle Les Canaliseurs	Source: INSEE, base 100 en 2010 Variations par rapport au mois précédent				

### Loi dite « 3DS » : quelles mesures pour l'eau et l'assainissement ?

La loi promulguée le 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « 3DS ») comprend différentes mesures liées à l'eau et à l'assainissement.

La loi ne revient pas sur le principe de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévu au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Elle a souhaité conforter un exercice souple de ces compétences, via trois mesures (article 30) :

- 1) Possibilité pour tous les EPCI-FP de **subventionner les services d'eau et d'assainissement par le budget principal**, en cas d'investissements importants et/ou pendant la période d'harmonisation des tarifs ;
- 2) Automaticité, sauf délibération contre de la communauté de communes, du maintien des syndicats infracommunautaires compétents, dans le cadre de la délégation de compétence ;
- 3) Association des communes à la définition des modalités d'exercice des compétences eau et assainissement par la communauté de communes dans le cadre d'un **débat à organiser dès 2025 sur les conditions tarifaires des services publics et les priorités d'investissement sur les infrastructures**. L'article précise que la convention qui en découle devra notamment tenir compte des caractéristiques du réseau.

D'autres mesures intéressent la gestion de l'eau. On notera parmi elles le **renforcement de la déconcentration pour les agences de l'eau** avec la présidence du conseil d'administration de chaque agence par le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège.

[Voir la loi](#)

## Nouvelle SEMOP dans le paysage de l'eau et l'assainissement français

Une nouvelle SEMOP rejoint les 11 autres collectivités françaises qui ont choisi cette organisation : le syndicat du Bas-Lanquedoc, pour l'eau potable.

Les Sociétés d'Economie Mixte à OPérateur unique sont une catégorie d'établissements publics locaux (EPL). Ce sont des sociétés anonymes régies par le code du commerce, dont le capital est détenu en partie par la collectivité ou le groupement de collectivité (entre 34 et 85%) et des actionnaires privés.

[Source / En savoir plus](#)

## La FNCCR s'inquiète des risques pour la continuité des services d'eau

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement réunies au sein de la FNCCR s'alarment de la hausse des prix des réactifs et de l'énergie nécessaires à la potabilisation de l'eau et à la dépollution des eaux usées.

Plus grave, dans un contexte géopolitique incertain, la FNCCR s'inquiète de possibles pénuries **mettant en péril la continuité de ces services publics essentiels**. La FNCCR appelle le gouvernement à mettre en place rapidement des solutions de sécurisation de ces approvisionnements.

[Voir le communiqué](#)

## Inflation : évolution de quelques indices entrant dans la composition des index propres aux travaux de canalisations

Les indices entrant dans la composition des index Canaliseurs (voir sélection ci-contre) poursuivent leur hausse **notamment en janvier 2022 où celle-ci est particulièrement importante**.

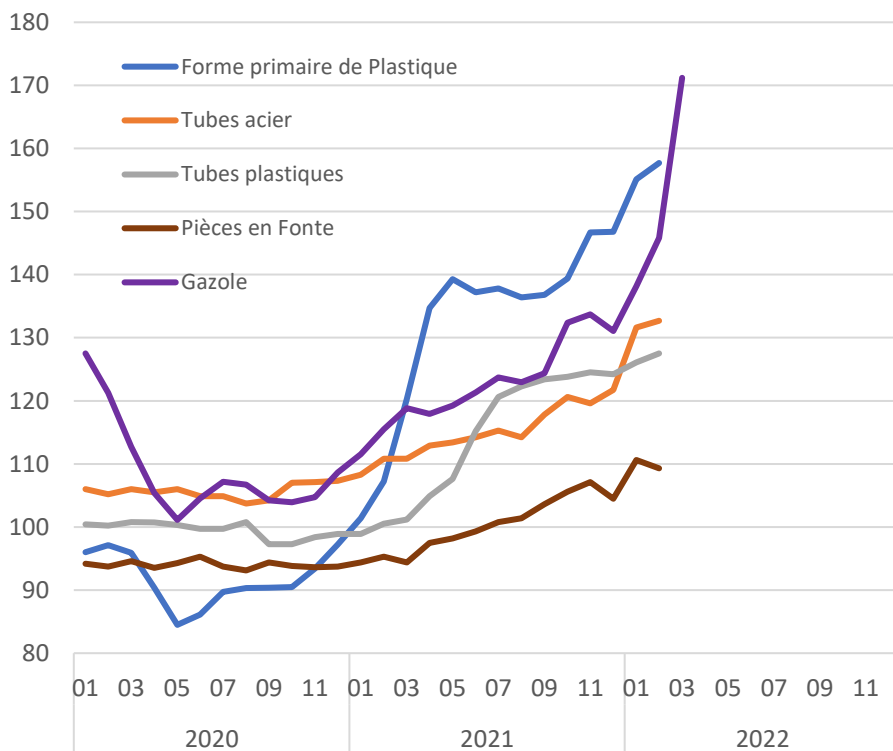
Evolutions entre février 2022 et février 2021 de quelques-uns de ces indices :

- Forme primaire de plastique : +47%
- Tubes acier : +20%
- Tubes plastiques : +27%
- Pièces en fonte : +15%
- Gazole : +26%

Les 5 Index TP relatifs aux travaux de canalisations affichent des hausses plus modérées, principalement du fait de la stabilité de l'indice relatif à la main d'œuvre, plus gros composant des index.

Evolutions des index canaliseurs entre janvier 2022 et janvier 2021 :

- TP10A : +6,6%
- TP10B : +3,6%
- TP10C : +16,8%
- TP10D : +7,2%
- TP11 : +10,9%



Source des données : INSEE

[Lien vers les données des 5 index TP Canaliseurs](#)